

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots  
05230 PRUNIERES  
Téléphone : 04.92.50.65.89  
Télécopie : 04.92.50.33.08  
Email : [mairiedeprunieres@wanadoo.fr](mailto:mairiedeprunieres@wanadoo.fr)  
Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 12 Mars 2010

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le Vendredi 12 Mars 2010, à 20h30, dans la salle du conseil.

**Présents** : Monsieur René FUSINA, Maire, Mesdames et Messieurs ARNAUD, BLANC, DURAND, DOUSSOT, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE, REYMOND.

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GLEIZES.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence, et ouvre la séance à 20h30.

### **Point à l'ordre du jour :**

#### **1. Statuts du SIE :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu du Président du SIE de l'Embrunais et du Savinois, copie du compte rendu de la réunion du SIE du 11 Décembre 2009, au cours de laquelle l'adresse du siège du SIE a été modifiée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve à son tour le transfert du siège du SIE de l'Embrunais et du Savinois, de SAVINES vers PUY SAINT EUSEBE.

#### **2. Classement des voies communales et d'intérêts communautaires :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré à la Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon la compétence « voirie communale » et que la COM COM est compétente pour la création, l'amélioration et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. La liste des voies communales de la commune de PRUNIERES qui sont d'intérêt communautaire, est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste des voies communales d'intérêt communautaire, dont le tableau est annexé au registre des délibérations.

#### **3. Participation financière envers la COM COM pour les travaux de voirie :**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes prend en charge 50% des travaux de voirie, le reste étant à la charge des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le principe de la participation de la commune de PRUNIERES à hauteur de 50% du montant HT des travaux de voirie réalisés sur son territoire.

#### **4. Médaille d'honneur :**

Monsieur le Maire expose que la durée et la qualité des services accomplis par Madame Patricia PEUZIN et Monsieur Yves BERTRAND, employés de la commune, l'autorisent à constituer et déposer un dossier de remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire, ainsi que le versement à chacun d'eux, de la somme de 250 Euros lors de la remise de cette médaille.

#### **5. Contrat de maîtrise d'œuvre « Place de la mairie » :**

Monsieur le Maire rappelle la décision précédemment prise en conseil municipal à savoir de procéder à des travaux de réaménagement de la place de la mairie. Le coût projeté de cette opération est de 210 000 € HT. Le Conseil général et le Conseil Régional nous ont adressé des subventions ; nous restons dans l'attente de la DGE.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser l'ensemble des missions de la loi MOP par le bureau d'études MG Concept, à qui avait été confiée la phase préparatoire. Le taux de rémunération de MG Concept sera conforme à l'offre initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **6. Travaux d'entreprise « Place de la mairie » :**

Monsieur le Maire propose de consulter les entreprises de travaux conformément au dossier déjà validé et qui a servi de support pour les demandes de subvention, puis de réunir la commission communale d'appel d'offres qui choisira l'entreprise à laquelle seront confiés les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire, et l'autorise à signer le marché à l'entreprise choisie par la commission communale d'appel d'offres.

#### **7. Maîtrise d'œuvre pour éclairage public :**

Dans le cadre du projet d'enfouissement des lignes électriques à Prapérier, Monsieur le Maire indique que le SIE de l'Embrunais assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux. (*estimatif : 150 000 Euros*). La commune devra assurer la maîtrise d'ouvrage pour la partie éclairage public (lampadaires) et réseaux France Télécom, le coût estimatif étant de 60 000 € (somme inscrite au budget 2010). Le Conseil Général et le Conseil Régional vont nous subventionner.

Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre de ces prestations au même bureau d'étude que celui choisi sur appel d'offres par le SIE, à savoir SAUNIER et Associés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

#### **8. Projet de travaux dans bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux de peinture dans la salle polyvalente et de procéder à la reconstruction d'un abri dans la cour de l'école. Le coût total est estimé à environ 10 000 €. Pour diminuer ce coût, une partie des travaux seront réalisés par l'agent communal, et une corvée communale sera mise en place.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à lancer les consultations d'entreprises de peinture. Les élus autorisent également Monsieur le Maire à rechercher des subventions.

## **9. Taxes communales 2010 :**

Les 4 taxes seront augmentées, en 2010, de 1%. Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 2,11 (*Moyenne des communes des Hautes Alpes : 12,42*)
- Taxe foncier bâti : 5,59 (*Moyenne des communes des Hautes Alpes : 27,10*)
- Taxe foncier non bâti : 28,96 (*Moyenne des communes des Hautes Alpes : 100,65*)
- Taxe professionnelle : 4,16

## **10. Prix de l'eau :**

Après une longue discussion, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix de l'eau cette année, mais les élus sont conscients que compte tenu des travaux importants à venir (vétusté du réseau, fuites, remise en état des bornes à incendie), il faudra s'attendre à une augmentation significative du prix de l'eau dans les années suivantes.

## **11. Projet de signalétique communale :**

A la demande de nombreuses personnes, il est décidé de procéder à la réalisation du plan de Prunières comportant le nom des quartiers, des voies, et des chemins, puis de l'installer en divers endroits (à déterminer) de la commune.

## **Questions diverses :**

- **50 ans du Lac de Serre-Ponçon :**

Diverses manifestations estivales sont prévues par le SMADESEP, dont un feu d'artifice réalisé simultanément en 4 endroits du lac, (dont la chapelle) le Dimanche 1<sup>er</sup> Août.

- **Réunion de la COM COM :**

Durant la quinzaine de l'astronomie, une journée sera organisée à PRUNIERES le 18 Août.

- **Taxe de séjour :**

Les élus de la COM COM s'étant aperçus que les gros loueurs sur Réallon, ne reversaient pas la taxe de séjour, ils ont décidé d'envisager, lors de la prochaine réunion de la COM.COM, le principe du forfait.

- **Marchés nocturnes :**

Le marché nocturne artisanal du mardi va être reconduit tous les mardi, du 13 Juillet au 17 Août.  
(*Intervention de Mme MARSEILLE*)

- **Station d'épuration :**

La station d'épuration a été inspectée par la SATESE, et elle fonctionne bien ; les taux de rendement sont satisfaisants. (*Intervention de M.BLANC*)

- **Blason :**

Une peinture représentant le blason de la commune a été réalisée par un habitant de Prunières, et donnée à la commune, elle est exposée dans la salle du conseil. Les élus remercient vivement cet habitant pour sa réalisation et son geste sympathique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.